

**ASSOCIATION BONBADILOM  
FOUGERÉ - THORIGNY**

**PROJET**  
**ASSOCIATIF**  
**ET**  
**ÉDUCATIF**

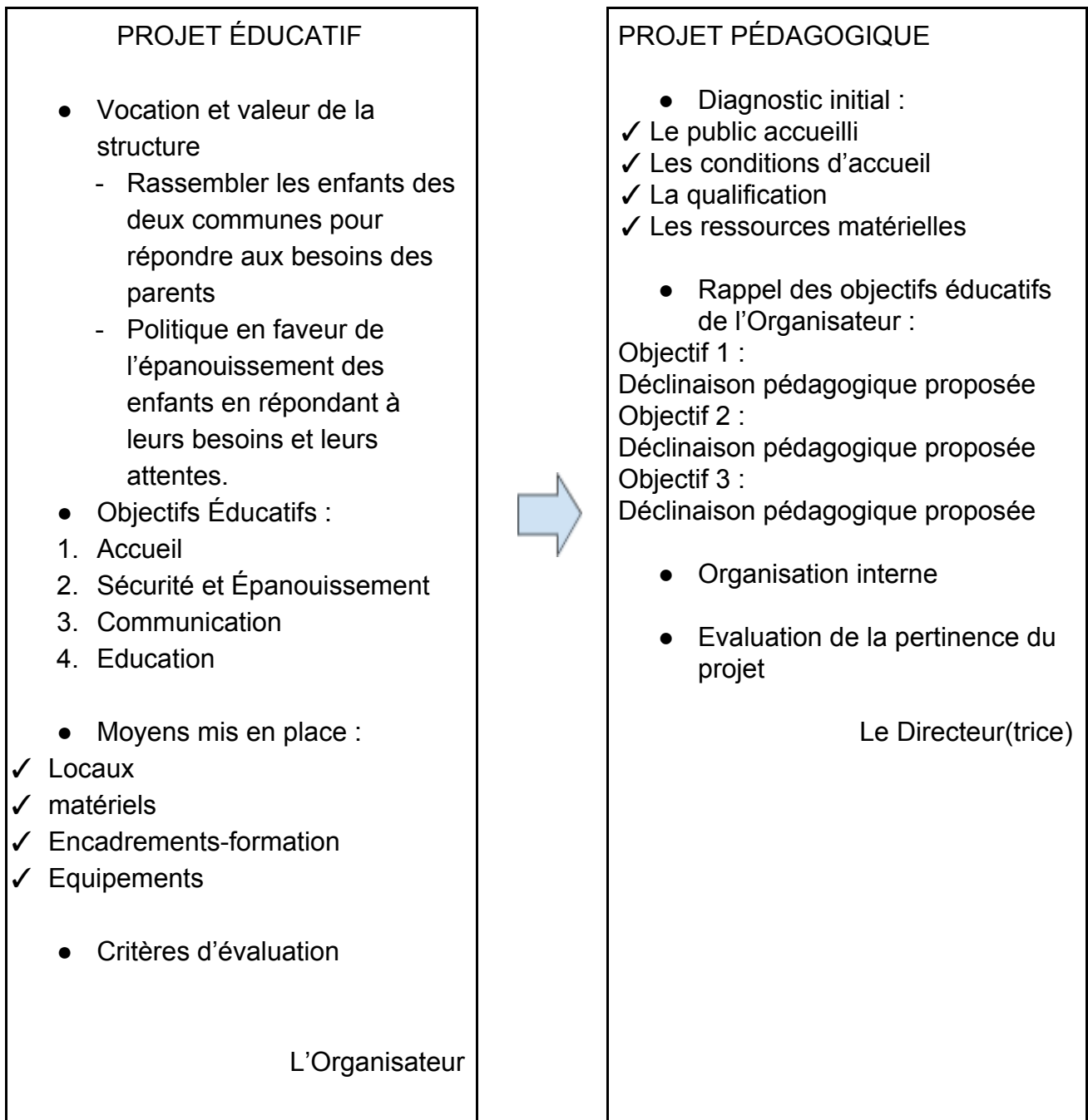
# Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>EN RÉSUMÉ :</b>   | <b>3</b>  |
| <b>Schéma de liaison entre Projet Éducatif et Projet Pédagogique</b>   | <b>3</b>  |
| <b>I- Définition du projet éducatif</b>                                | <b>4</b>  |
| <b>II- Organisation et fonctionnement</b>                              | <b>5</b>  |
| a) Organisation générale   | 5         |
| b) Le public accueilli   | 6         |
| c) Le fonctionnement général   | 7         |
| d) Les ressources humaines   | 7         |
| e) Les moyens matériels  | 9         |
| f) Les moyens financiers   | 10        |
| <b>III- Les objectifs de l'Association Bonbadilom Fougeré Thorigny</b> | <b>12</b> |
| a) Les objectifs généraux  | 12        |
| b) Les objectifs éducatifs   | 12        |
| <b>IV- Les modalités d'évaluation</b>                                  | <b>15</b> |
| <b>ANNEXES</b>   | <b>18</b> |
| LE PROJET PÉDAGOGIQUE  | 20        |
| LE PROJET D'ANIMATION  | 23        |
| <b>OUTILS :</b>  | <b>25</b> |
| FICHE PROJET D'ANIMATION   | 25        |
| FICHE PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ  | 26        |

## EN RÉSUMÉ :

### Schéma de liaison entre Projet Éducatif et Projet Pédagogique

Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny



# I- Définition du projet éducatif

Le projet éducatif traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions.

## Qui est concerné par le projet éducatif ?

Le projet éducatif des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Fougeré et de Thorigny est écrit par l'organisateur c'est à dire l'Association Bonbadilom Fougeré -Thorigny. Le projet éducatif doit être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil : les élus municipaux, les directeurs, les animateurs et les parents.

## Que trouve-t-on dans le projet éducatif ?

### - La vocation de la structure organisatrice :

**L'objectif principal des ALSH de FOUGERÉ et THORIGNY est de rassembler les enfants des deux communes au sein de l'une des structures d'accueil collectif de mineurs afin de répondre aux besoins des parents.** En mettant à leur disposition un personnel d'encadrement chargé d'**animer les groupes d'enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités et enfin d'être à l'écoute des besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis.**

Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps de vacances ou de périscolaire agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

### - Les objectifs généraux et éducatifs :

L'action des ALSH s'inscrit dans une politique jeunesse afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement dans le but de définir ses objectifs.

### - Le fonctionnement de la structure organisatrice :

Les ALSH sont répartis sur le territoire en 2 structures d'accueil : Fougeré et Thorigny, qui fonctionnent durant les périodes de périscolaires et durant les vacances scolaires.

- **Les divers moyens :**
  - **Les ressources humaines avec des missions :** (Les élus au Conseil d'Administration, les directeurs, les animateurs, ...).
  - **Les moyens financiers** nécessaires au bon fonctionnement (les mairies, les parents, la CAF, la MSA...).
  - **Les moyens matériels** mis à disposition par les municipalités de Fougeré et de Thorigny.

## II- Organisation et fonctionnement

### a) Organisation générale

L'Association Bonbadilom Fougeré Thorigny accueille principalement dans ses structures l'ensemble des enfants résidants sur les communes de Fougeré et de Thorigny

Cette organisation est reconnue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Vendée et la Protection Maternelle et Infantile.

L'Association Bonbadilom Fougeré Thorigny est reconnue comme l'unique organisatrice de toutes ces structures d'accueils.

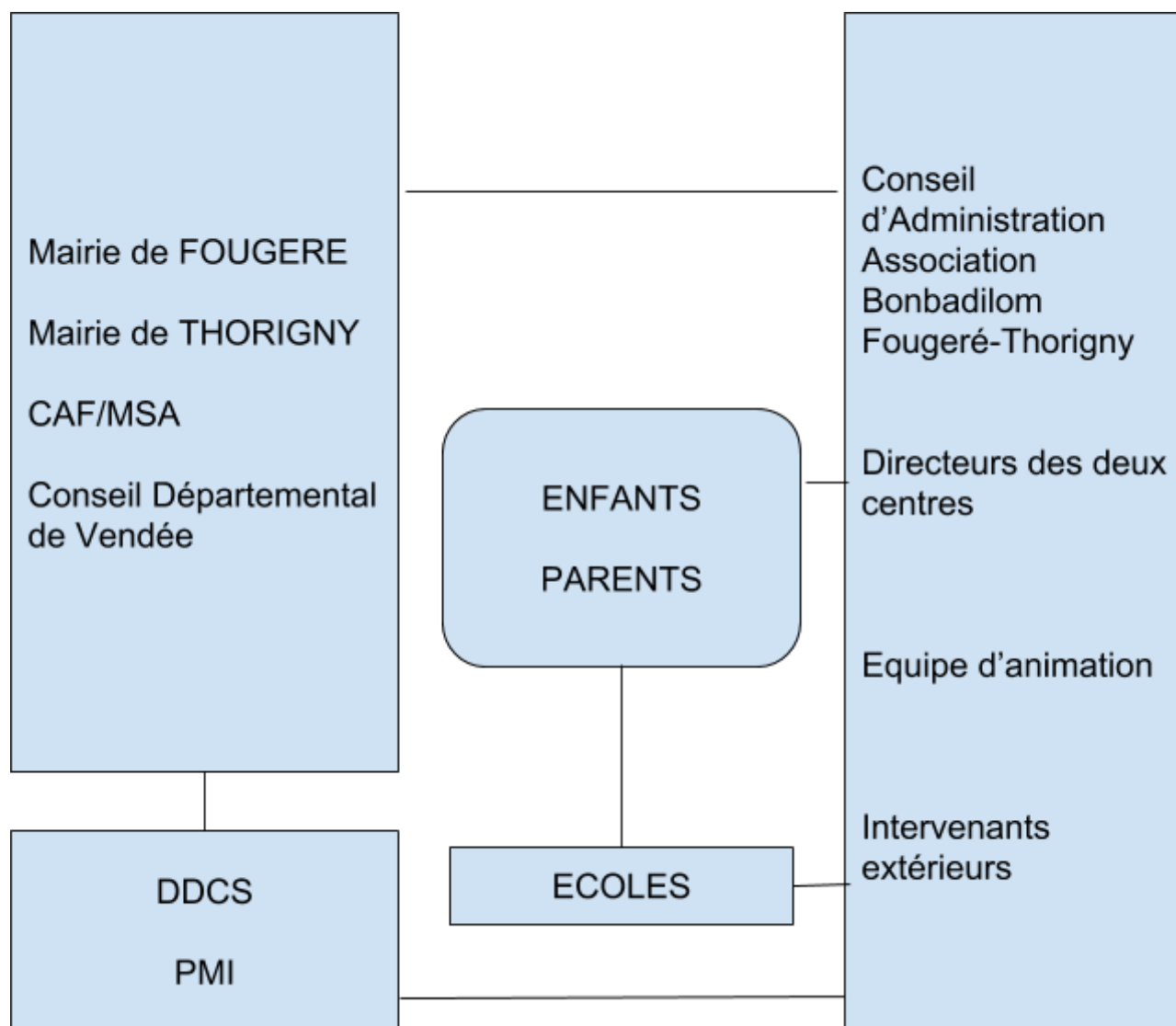
#### Les principaux interlocuteurs :

L'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny est une association regroupant les communes de Fougeré et de Thorigny soit plus de 2389 habitants (en 2014) , cela implique des interlocuteurs politiques qui sont les Maires des deux communes et leurs adjoints.

Il y a également des interlocuteurs techniques qui sont principalement, des agents territoriaux des communes, l'équipe de direction et les équipes d'animation.

### Organigramme de l'organisation :

L'organigramme reprend l'ensemble des acteurs qui gravitent autour de la prise en charge des enfants.



### b) Le public accueilli

**Les ALSH concernés ici accueillent les enfants âgés de 2 à 11 ans scolarisés dans les écoles des communes de Fougeré et de Thorigny.** L'organisateur autorise l'accueil des enfants hors communes des salariés de l'association au tarif adhérent en vigueur. Dans la mesure des places disponibles, des enfants hors communes pourront être accueillis selon un tarif particulier.

**Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle et les enfants présentant un handicap physique ou moral seront également accueillis** avec les éventuelles prédispositions que nécessite un accueil de qualité.

Une étude au cas par cas peut-être établie si un enfant jusqu'à ses 12 ans nécessite un accueil.

### c) Le fonctionnement général

**Les Aish s'organisent dans des locaux adaptés à l'accueil des mineurs** et mis à disposition par les communes de Fougeré et de Thorigny tout au long de l'année.

|          | Périscolaire |           | Mercredi et vacances scolaires |         |                  |                 |                      |
|----------|--------------|-----------|--------------------------------|---------|------------------|-----------------|----------------------|
|          | matin        | soir      | Péri Accueil                   |         | Journée complète | ½ journée matin | ½ journée après midi |
|          |              |           | matin                          | soir    |                  |                 |                      |
| Fougeré  | 7h30-9h      | 16h30-19h | 7h30-9h                        | 17h-19h | 9h-17h           | 9h-14h          | 12h-17h              |
| Thorigny | 7h30-8h45    | 16h30-19h | 7h30-9h                        | 17h-19h | 9h-17h           | 9h-14h          | 12h-17h              |

### d) Les ressources humaines

Chaque organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité. Pour cela, les ressources humaines mises à disposition par l'Association Bonbadilom sont principalement l'équipe de direction et l'équipe d'animation.

Les communes de Fougeré et de Thorigny mettront principalement à disposition le personnel technique municipal.

#### **L'équipe de direction :**

- Assurer la sécurité physique et morale du public accueilli ainsi que de l'équipe éducative
- Animer et conduire les projets éducatifs et pédagogiques,
- Assurer la gestion de la structure d'accueil : gestion administrative, financière et matérielle,
- Veiller au respect des instructions départementales,

- Assurer le relais avec l'Association Bonbadilom, les municipalités et les partenaires,
- Communiquer avec les familles,
- Animer, former et conseiller l'équipe d'animation dans une dynamique de management positif, participatif tout en encadrant l'équipe,
- Mettre en place des procédures de sécurité, savoir alerter le bureau et/ou les différentes instances.

#### **L'équipe d'animation :**

- Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent,
- Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs,
- Animer, savoir jouer, favoriser en veillant au respect du projet pédagogique,
- Concevoir et mettre en place un projet d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public,
- Avoir un attitude bienveillante, positive, accueillante à l'égard des enfants, des parents et entre collègues,
- Être à l'écoute des enfants, des parents, savoir observer et évaluer ce qui est à transmettre aux directeurs,
- Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.

#### **Le personnel technique de municipalités :**

- Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs (pour le personnel des municipalités),
- Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
- Assurer la propreté aux abords des locaux.

#### **Pour toutes les personnes gravitant autour de l'accueil de loisirs : bureau, équipe de direction, équipe d'animation, personnel technique :**

- De part les fonctions et les missions de chacun, il est possible d'avoir accès à des informations personnelles et sensibles sur les enfants, les parents ou d'autres personnes de l'encadrement, de la direction ou de l'association. Dans ce cadre, la discrétion professionnelle est de rigueur.



**Chaque ressource humaine a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions.** Cela permet une organisation cohérente et rationnelle.

**En ce qui concerne l'équipe de direction et les équipes d'animations, leur recrutement se fait selon toutes les dispositions légales.**

### e) Les moyens matériels

L'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny et les municipalités sont soucieuses du bon accueil des enfants qui fréquentent les Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

A cet effet, chaque collectivité s'efforce de donner les moyens matériels nécessaires.

#### **Les municipalités mettent à disposition :**

Des locaux et du mobilier aux normes de sécurité qui permettent le bon accueil des enfants (Écoles maternelles et primaires, salle polyvalente, salle des fêtes, installation sportives, bibliothèque...).

Une ligne téléphonique avec accès internet afin que la structure d'accueil soit joignable à tout moment.

Deux sites d'accueil sont mis à disposition :

A FOUGERÉ, les locaux peuvent accueillir 50 enfants.

Le site d'accueil est composé de trois salles ; pour les 2-4 ans (41,80m<sup>2</sup>), pour les 5-8 ans (66,45m<sup>2</sup>), pour les 9-11 ans (31.05m<sup>2</sup> ).

Un dortoir de 28,90m<sup>2</sup> est adjacent ainsi que des sanitaires, une tisanerie, un bureau et un local ménage. Une cour bitumée est présente à l'entrée de l'accueil de loisirs.

La restauration nécessite de se déplacer dans les locaux de la restauration scolaire.

L'accueil périscolaire se fait pour les enfants de FOUGERÉ de 7h30 à 8h45 et de 16h40 à 19h les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

L'accueil de loisirs du mercredi et vacances scolaires est ouvert de 9h à 17h aux enfants de FOUGERÉ et de THORIGNY. L'accueil en péricentre est possible dès 7h30 et jusqu'à 19h.

A THORIGNY, les locaux peuvent accueillir 32 enfants.

Le site d'accueil est composé d'une salle d'activités (46,42m<sup>2</sup>), un coin calme (14,30m<sup>2</sup>), un bureau, une tisanerie et des sanitaires. Ce premier bâtiment permet d'accueillir 20 enfants. Un modulaire (35,31m<sup>2</sup>) a été installé en mitoyenneté pouvant accueillir 12 enfants supplémentaires. Une cour bitumée est disponible ainsi qu'à l'arrière du bâtiment ; un espace vert. La restauration se fait dans les locaux de la cantine scolaire qui sont adjacents.

L'accueil périscolaire se fait pour les enfants de THORIGNY de 7h30 à 8h30 et de 16h40 à 19h le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Les bibliothèques des deux communes seront disponibles ainsi que des lieux appropriés pour effectuer des activités sportives. Selon les besoins, les salles communales pourront accueillir de manière ponctuelle les adhérents afin de partager un moment de convivialité.

### **L'Association Bonbadilom Fougeré Thorigny met à disposition :**

Du matériel d'investissement (ordinateurs pour l'équipe de direction, documentation et matériel pédagogique nécessaire pour la mise en place d'activité et de mini séjour ...).

Du matériel pédagogique (matériel sportif, matériel nécessaire à la réalisation d'activités manuelles, jeux de société, ...)

Un moyen de faire des impressions et des copies et du papier afin que l'équipe de direction puisse informer les parents et les enfants. (bulletin d'informations, plannings d'activités, ...).

Chaque structure d'accueil est indépendante en fonctionnement avec son matériel pédagogique.

Cependant, le matériel peut être mutualisé pour des actions communes mais toujours dans le respect de sa bonne tenue.

## **f) Les moyens financiers**

**L'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.**

### **Le budget de fonctionnement :**

Les directeurs disposent chaque année scolaire d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestations d'activités à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique.

Chaque dépense engagée par les directeurs est réalisée à l'aide de bons de commande ou de bons prestataires propres à chaque structure d'accueil.

#### Le budget complémentaire :

L'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny assume d'autres charges comme les charges salariales, les coûts des assurances, les éventuels investissements, ...

**En contrepartie de l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, l'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny perçoit des subventions auprès de partenaires institutionnels et des participations familiales.**

#### Les subventions des partenaires financiers :

L'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny perçoit essentiellement des subventions des deux communes.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales verse la Prestation de Service Ordinaire en fonction des heures vendues par les Alsh.

La CAF de la Vendée verse aussi une subvention pour l'établissement de tarifs en fonction des Quotients Familiaux.

Elle perçoit aussi une subvention du Conseil Départemental de la Vendée

#### Les participations familiales :

L'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny fixe la participation familiale par délibération et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement des sessions.

De plus, elle applique des tarifs accessibles et dégressifs en fonction du quotient familiale.

#### **Diverses redevances sont demandées aux familles :**

- Une redevance d'accueil afin de prendre en charge l'inscription de l'enfant.
- Une redevance restauration afin de prendre en charge le service restauration.
- Une autre redevance afin de prendre en charge un éventuel service mis en place.

### III- Les objectifs de l'Association Bonbadilom Fougeré Thorigny

#### a) Les objectifs généraux

**Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement doivent permettre:**

- **L'accueil des enfants des communes qui composent l'Association Bonbadilom** sur deux structures d'accueil situé sur les communes de Fougeré et de Thorigny.
- **Le développement de l'esprit communautaire**, c'est-à-dire que l'équipe de direction et les équipes d'animation doivent travailler ensemble et provoquer des rencontres entre les différents enfants de chaque commune.
- **La mutualisation des moyens humains, financiers et matériels**, notamment la mutualisation des moyens de transports et l'accès à des activités communes pour les enfants des deux structures d'accueil.

#### b) Les objectifs éducatifs

**L'action des Accueils de Loisirs Sans Hébergement s'inscrit dans la politique en faveur des enfants.**

**Les principes éducatifs comme l'accueil, la bienveillance, le respect, la tolérance, l'équité... que l'association veut voir appliquer s'articulent essentiellement autour des axes fondamentaux suivants:**

##### 1- Accueillir en prenant compte les besoins spécifiques :

Favoriser l'accueil accompagner la séparation entre le parent et l'enfant :

Les temps du matin et du soir sont des temps forts de la journée de l'enfant et du parent. Chaque enfant, chaque famille sont différents, il est important d'accueillir et de comprendre les besoins de l'enfant et de sa famille pour les rassurer et favoriser la séparation. Venir vers le parent et l'enfant et aider la séparation par une parole, un geste positif et rassurant.

L'enfant de moins de 6 ans est une personne à part entière qui a le droit au respect et à des attentions spécifiques.

Les équipes d'animation devront prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'impose la prise en charge de ce public. L'enfant découvrant souvent un nouveau milieu, il leur faudra prendre en compte les rythmes de vie des petits et notamment leur besoin de repos dans un local calme. Plus généralement, c'est bien la structure d'accueil et ses équipes qui devront s'adapter à ce public et non l'inverse.

## 2 Offrir un cadre sécurisant et épanouissant à l'enfant

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement aideront l'enfant à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en lui permettant de se dépenser et de se dépasser. La structure d'accueil est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils viennent à la structure pour s'amuser; il faut donc faire en sorte que la structure d'accueil ne soit pas un lieu contraignant mais un lieu agréable synonyme d'amusement et de dépaysement.

Pour cela, des projets d'animation particuliers et de nombreuses activités éducatives permettent aux enfants de sortir du cadre culturel ou géographique qu'ils connaissent. Les équipes d'animation veilleront à placer l'enfant en position de faire des choix sur ses loisirs; ils devront donc être force de proposition et d'innovation.

L'épanouissement de l'enfant c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux. C'est surtout pour cette raison que les enfants viennent à la structure : pour être avec leurs «copains» et faire des rencontres. Fort de ce constat, il faut que tous les enfants, sans exception, puissent entrer dans les activités proposées, quelles que soient leurs capacités. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer chaque enfant au groupe auquel il appartient dans le respect des différences et des individualités.

Enfin le fait de participer à des activités communes avec les enfants des autres structures d'accueil lui fera prendre conscience qu'il appartient à un espace communautaire.

Le développement du jeune et de l'enfant doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans les projets de structure et chaque activité doit être réfléchi dans cette optique.

Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (culturel, sportif, manuel, ...).

La recherche d'autonomie doit également permettre aux jeunes et aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.

### 3- Favoriser la communication par des échanges bienveillants respectueux :

Par des projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité, les Accueils de Loisirs Sans Hébergement doit favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle. Il peut également favoriser les relations entre les générations à travers des projets d'animation ou des échanges avec les parents, des associations et des structures de nos aînés.

Enfin, on peut initier à l'apprentissage et à l'expérimentation de la démocratie afin d'élargir la réflexion du jeune et de l'enfant.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergements ont des lieux de vie qui ne peuvent fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et respectées par tous (enfants comme adultes). Il ne faut pas en faire pour les enfants un prolongement de l'école d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux fréquente déjà les locaux d'accueil tout au long de l'année et aspire à autre chose durant leurs vacances.

La relation enfant/adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel. Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre:

- Pour les enfants, il s'agit de respecter les autres enfants, en acceptant leurs différences ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein des structures d'accueil.  
Enfin, ils doivent également respecter les locaux et le matériel.
- Pour les adultes, un comportement responsable est exigé en présence des enfants. L'animateur n'est pas un "copain" ni un "professeur" mais il doit montrer l'exemple.  
De plus, il est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui lui sont confiés. Cela passe par certaines interdictions évidentes (user de la force, fumer, téléphoner sans raison professionnelle, ...) et l'emploi d'un langage adapté.

### 4- Penser la visée éducative

- Par les activités qu'elle propose, la structure d'accueil est pour les enfants une ouverture sur le monde et sur la société et elle doit donc contribuer à former leur jugement critique et leur capacité à vivre ensemble. Etre citoyen, pour l'enfant, c'est donc prendre conscience du monde qui l'entoure et y agir.
- Le respect des règles de sécurité en toute occasion est important, notamment les règles de sécurité routière lors de déplacement à pied ou à vélo (marcher en rang et sur le trottoir, traverser quand les animateurs le disent, écouter les consignes de sécurité lors des sorties vélo,...).

- La sensibilisation aux problèmes environnementaux permet de développer l'écocitoyenneté (respecter notre environnement naturel, recycler les déchets, économiser l'énergie...).
- Les temps de repas (goûter, repas du midi, ...) sont des moments privilégiés. Ils doivent permettre à l'enfant de manger de façon variée, de respecter les notions d'hygiène alimentaire et corporelle, d'avoir une bonne tenue à table...
- Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé.  
Ces notions doivent amener l'enfant à découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux goûts lors des repas du midi, lors d'activités culinaires ou durant les repas des mini camps.
- Les structures d'accueil s'efforceront d'apprendre à l'enfant à structurer son alimentation sur la journée (un bon goûter, dangers du grignotage, dangers des aliments gras, salés et sucrés, ...).
- La solidarité intergénérationnelle permet à chaque génération d'apprendre à se comprendre et à vivre ensemble.
  - Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes d'un certain âge et / ou porteur de handicap.
  - Amener les enfants et les jeunes à s'intéresser et à tisser des relations de confiance avec les autres générations. Par le biais d'actions intergénérationnelles, on peut créer un monde de convivialité entre les générations.
- La solidarité en direction des populations fragilisées permet aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur les soucis de vie que certains peuvent rencontrer.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations fragilisées.
- Amener les enfants et les jeunes à monter des actions en direction de ces populations avec l'objectif de leur faire découvrir les avantages de nos structures éducatives.

## IV- Les modalités d'évaluation

**L'intérêt pour l'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny d'évaluer le service que propose les ALSH est d'abord de savoir si les enfants s'épanouissent et s'enrichissent au sein des structures d'accueil.**

**Ensuite, c'est de connaître si les objectifs fixés sont atteints et le cas échéant réajuster les objectifs chaque année.**

**Enfin, l'évaluation des ALSH permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès des ses partenaires institutionnels et financiers.**

Les différents niveaux d'évaluation sont : l'évaluation du fonctionnement global des structures d'accueil et des actions menées, l'évaluation du personnel qui intervient, l'évaluation des prestataires de service.

Les évaluations se font conjointement entre les élus et l'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny. Elle s'effectue également en collaboration entre l'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny et l'équipe de direction.

Les évaluations ont pour but d'améliorer la qualité de service des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et elle commence dès le début de la préparation de la session jusqu'au dernier jour de fonctionnement.

#### L'évaluation des structures d'accueil :

Les structures d'accueil sont évaluées chaque année par le biais d'un bilan pédagogique. Chaque objectif du projet pédagogique sera évalué avec les résultats obtenus et les limites. Un document écrit est remis à l'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny. Les élus communaux peuvent aussi faire part de leur constat et de leurs propositions.

Les bilans de chaque structure d'accueil permettent d'évaluer :

- Les objectifs pédagogiques fixés en début de session,
- Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,
- Le personnel évoluant dans le cadre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement,
- Les prestataires de services (transport, restauration,...).

#### L'évaluation du personnel et de la direction :

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

L'équipe de direction est évaluée chaque année en entretien individuel.

L'évaluation de l'équipe de direction permet de savoir si elle est compétente à :

- Préparer et organiser une session,
- Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation,
- Assurer la gestion administrative et financière,
- Assurer la sécurité des enfants accueillis, ...

L'équipe de direction peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement de l'Association Bonbadilom Fougeré-Thorigny.



### L'évaluation des animateurs:

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction et un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration chaque année en entretien individuel.

Des entretiens et des réunions permettent l'évaluation :

- De la pédagogie mise en place,
- Du projet d'animation,
- Du rythme de la journée,
- De l'implication et du comportement des animateurs,
- Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles,

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

### L'évaluation avec les enfants:

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la session tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités, sorties, ...) que sur la vie collective et quotidienne.

Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou sur d'éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs.

L'équipe de direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs.

### L'évaluation par les parents:

Un questionnaire pourra être remis chaque année afin de faire l'évaluation globale des Accueils de Loisirs. La parole des parents est indispensable pour faire évoluer les objectifs du service.

### L'évaluation de la prestation restauration :

L'équipe de direction évalue la prestation restauration afin de connaître si elle répond aux normes d'hygiène et santé alimentaire et si elle est adaptée aux enfants accueillis.

# ANNEXES

# LA DÉMARCHE DE PROJET DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT DE L'ASSOCIATION BONBADILOM FOUGERE-THORIGNY

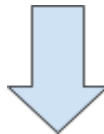
Les Accueils de Loisirs de l'Association Bonbadilom Fougeré Thorigny sont animés par divers projets qui sont complémentaires les uns aux autres.

L'équipe de direction et les équipes d'animation sont les acteurs privilégiés des divers projets qui animent les structures d'accueil.

Un accueil de loisirs est orienté par plusieurs projets :

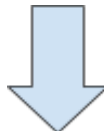
## **LE PROJET ÉDUCATIF**

L'Association Bonbadilom  
Fougeré Thorigny



## **LE PROJET PÉDAGOGIQUE**

L'équipe de direction



## **LE PROJET D'ANIMATION**

Les équipes d'animation

# LE PROJET PÉDAGOGIQUE

**Le projet pédagogique de la structure d'accueil est écrit par l'équipe pédagogique c'est-à-dire les directeurs et les animateurs.**

**Le projet pédagogique est validé par l'organisateur et peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil : les élus municipaux, les directeurs, les animateurs et les parents.**

## Que trouve-t-on dans le projet pédagogique

- **Le fonctionnement général de l'accueil de loisirs :**
  - Description de l'implantation et des locaux.
  - La période et les horaires d'ouverture.
  - Les tarifications selon des critères prédéfinis.
  - Les responsabilités de la structure d'accueil.
  - Description d'une journée type.
  - Le public accueilli (son âge et ses attentes).
  
- **L'équipe pédagogique :**
  - Composition de l'équipe pédagogique (nombre de directeurs et d'animateurs avec leurs qualifications).
  - Description des rôles et fonctions de l'équipe de direction.
  - Description des rôles et fonctions de l'équipe d'animation.
  - Description des rôles et fonctions du personnel municipal.
  - Description des rôles que peuvent tenir les parents.
  
- **Les activités et sorties ludiques et culturelles :**
  - Description de la préparation des activités de l'accueil de loisirs.
  - Description des activités mises en place.

***Le jeu est une activité de découverte liée à la capacité de l'animateur à entrer dans un mode de communication adapté à chaque enfant.***

***Le jeu peut se présenter sous différentes formes qui varient en fonction de ce que l'animateur souhaite apporter à l'enfant.***

- **Les moyens de communication :**

- Entre la structure d'accueil et l'extérieur,
- Entre l'équipe pédagogique et les familles (discussion, rencontre et disponibilité),
- Entre l'équipe pédagogique (réunions de préparation et réunions de fin de journée).
- Entre les enfants et l'équipe pédagogique (les animateurs doivent être à l'écoute et comprendre les besoins et les attentes de son public, les enfants peuvent s'exprimer librement).

- **Les objectifs pédagogiques :**

En pédagogie, un objectif est un énoncé d'intention décrivant ce que l'apprenant saura (ou saura faire) après apprentissage.

Un objectif pédagogique décrit une compétence ou un ensemble de compétences que l'apprenant doit acquérir au terme d'une séquence d'apprentissage.

***LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES FERONT L'OBJET D'UN TRAVAIL DE CONCERTATION ENTRE L'ÉQUIPE DE DIRECTION ET L'ÉQUIPE D'ANIMATION.***

EXEMPLES D'OBJECTIFS ÉDUCATIFS :

- Favoriser le développement de l'autonomie du jeune et de l'enfant, dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge (capacité d'initiative, de créativité, prise de responsabilité, ...).
- Permettre à l'enfant de développer son esprit critique et de faire son choix.
- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie.
- Favoriser les liens intergénérationnels.
- Favoriser l'éducation à l'environnement

EXEMPLES DE DÉCLINAISONS D'OBJECTIFS ÉDUCATIFS :

- Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide :
  - Négocier les règles de vie au quotidien,
  - Accompagner les jeunes et les enfants dans la préparation d'activités en autonomie,
  - Proposer des activités de solidarité.

- Favoriser l'acceptation de la différence :
  - Mise en place d'activités incitant à la mixité fille et garçon et les passerelles entre les tranches d'âge.
  - Sensibiliser à différentes cultures par des activités de contes, de cinéma...
  
- Favoriser la participation des jeunes et des enfants dans les activités de la vie quotidienne :
  - Organiser des moments de débats et de régulation réguliers,
  - Instaurer des relations de confiance,
  - Informer sur la nature et le déroulement des activités.
  
- Faciliter l'implication des familles :
  - Proposer un accueil thé ou café,
  - Associer certains parents aux activités pratiquées (sorties, activités manuelles, ...),
  - Envoyer un journal du centre,

***Les objectifs pédagogiques sont la déclinaison des objectifs éducatifs c'est-à-dire que les objectifs pédagogiques répondent aux objectifs éducatifs.***

***L'élaboration des objectifs pédagogiques permet de donner un sens aux activités qui seront mises en place.***

# LE PROJET D'ANIMATION

## Qu'est-ce qu'un projet d'animation

**Un projet d'animation regroupe un ensemble d'activités, d'animations et de sorties éducatives en lien avec un objectif pédagogique décrit dans le projet pédagogique de la structure.**

**Le projet d'animation a donc pour but de développer une capacité, une compétence, un savoir chez l'enfant. Les activités du projet ont donc une raison commune et doivent être programmées avec logique.**

## Que trouve-t-on dans le projet d'animation

- Le temps :
  - La durée et les temps de préparation.
  - La durée du projet (une semaine, un mois, ...).
  - L'échéancier du projet.
  
- Le lieu :
  - Le ou les lieux de déroulement du projet.
  - Le lieu de "replis" en cas d'imprévu.
  
- L'organisation :
  - La sensibilisation.
  - Les animateurs concernés.
  - Définition des rôles de chacun.
  - Les activités prévues et leurs contenus.
  - A qui s'adresse-t-il ?
  - Le matériel nécessaire.
  - Le projet porte-t-il un nom ?
  
- Les objectifs :
  - Ils découlent de ceux du projet pédagogique.
  - Quels sont-ils ?
  - Pourquoi ?
  - Comment les atteindre ?
  - Sont-ils réalisables ?

- L'évaluation :
  - Elle peut être faite avec les enfants.
  - Quand sont prévus les temps d'évaluation ?
  - Comment se fait l'évaluation, quels sont les outils ?

***Des outils ont été élaborés pour les animateurs afin de faciliter la réalisation de leur projet d'animation :***

- ***Une fiche Projet d'Animation***
- ***Une fiche de préparation du Projet d'Activité.***



# OUTILS :

## FICHE PROJET D'ANIMATION

### Fiche Projet d'Animation

Un projet d'animation regroupe un ensemble d'activités, d'animation et de sorties éducatives en lien avec un objectif pédagogique décrit dans le projet de la structure.

Le projet d'animation a donc pour but de développer une capacité, une compétence, un savoir chez l'enfant. Les activités du projet d'animation ont donc une raison commune et doivent être programmées avec logique.

Nom de mon projet :

Ce que je veux développer chez l'enfant, ce que je veux lui faire découvrir, l'objectif visé :

Activité n°1 :

Activité n°2 :

Activité n°3 :

Activité n°4 :

Sortie ludique n°1 :

Sortie ludique n°2 :

# FICHE PRÉPARATION DE L'ACTIVITÉ

## Fiche de préparation de l'activité

|  |  |  |   |                                      |
|--|--|--|---|--------------------------------------|
| Intitulé de l'activité   |  |  |   |                                      |
| Type d'activité  | Petit Jeux<br><input type="checkbox"/> | Grand Jeux<br><input type="checkbox"/> | Jeux Chanté<br><input type="checkbox"/> | Autre :<br><input type="checkbox"/>  |
| Tranche d'âge  | 4 - 6 ans<br><input type="checkbox"/>  | 7 - 8 ans<br><input type="checkbox"/>  | 9 - 10 ans<br><input type="checkbox"/>  | + 10 ans<br><input type="checkbox"/> |
| Nombre d'enfants   |  |  |   |                                      |
| Nombre d'animateurs  |  |  |   |                                      |
| Le lieu de l'activité  |  |  |   |                                      |
| Date(s) et horaire(s) de l'activité  |  |  |   |                                      |
| Le ou les partenaires<br>-> Centre de loisirs<br>-> Intervenant, ...   |  |  |   |                                      |
| <b>Les objectifs de l'activité</b><br>-> les savoirs,<br>-> les savoir-faire,<br>-> les savoir être<br>-> les savoirs faire faire. |  |  |   |                                      |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Le déroulement de l'activité</b></p> <p>-&gt; la mise en place,<br/>-&gt; la trame,<br/>-&gt; les éventuels ateliers à mettre en place,<br/>-&gt; la méthode de constitution des équipes,<br/>-&gt; le décompte des points,<br/>-&gt; la trame de fin, ...</p> |  |
| <p><b>Les consignes de sécurité liées à l'activité</b></p>   |  |
| <p><b>Le matériel nécessaire à la réalisation de l'activité</b></p>  |  |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Evaluation de l'activité</b></p> <p>-&gt; les objectifs ont été atteints totalement, partiellement ou pas du tout;</p> <p>-&gt; les points positifs,</p> <p>-&gt; les points négatifs,</p> <p>-&gt; les points à améliorer,</p> <p>-&gt; l'activité était en cohérence avec l'âge des enfants, ...</p> |  |
|--|--|

Prénom et nom du ou des animateur(s) qui ont proposé cette fiche de préparation :

Appréciation du directeur :

SIGNATURES DES ÉLUS EN CHARGE DES ACCUEILS DE  
LOISIRS DE L'ASSOCIATION  
BONBADILOM FOUGERE-THORIGNY

Les Co-Présidentes de l'Association  
Bonbadilom Fougeré-Thorigny

Gwendoline BOURNONVILLE  
Hélène GRELLIER